

# Compte rendu du conseil de quartier Auteuil Nord 13 12 2018

---

Lieu : Ecole élémentaire La Fontaine

Horaires : 19h-21h

## Intervenants

**Véronique BUCAILLE** (Adjointe au maire, chargée du quartier Auteuil Nord)

**Véronique BALDINI** (Adjointe au maire chargée des transports, de l'espace public, de l'environnement et du développement durable)

**Julie BOILLOT** (Conseiller de Paris)

**Paul GUILLOU** (Chef de division DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) 16<sup>ème</sup>)

**Sokhna DIOBAYE** Cheffe de l'unité généraliste 3 (7ème , 15ème et 16ème sud), Sous-Direction de la Régulation des Déplacements, Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection,

**Isabelle THEZE** (Cheffe de circonscription 16/17 DPSP -Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection)

**Eric PASSIEUX** (Chef de circonscription 15/16 DVD (Direction de la Voirie et des Déplacements))

## Présentations

**Véronique BUCAILLE** ouvre la séance en rappelant le contexte particulier lié aux manifestations des *gilets jaunes* et l'impact sur de nombreux commerçants de l'arrondissement. Elle présente les intervenants et rappelle le thème de la réunion - préparée avec les conseillers de quartier- qui est le sujet de l'espace public.

**Véronique BALDINI** souligne que le champ de l'espace public est large, qu'il a connu de nombreuses évolutions ces dernières années, les usages et comportements ont changé, l'espace public est davantage utilisé, entraînant de nouvelles problématiques. Les difficultés liées à la propreté sont croissantes et la diminution des gardiens d'immeuble n'arrange pas la situation. L'entretien de la voirie est un sujet majeur sur lequel la mairie du 16<sup>e</sup> est très attentive, elle essaye de faire au mieux avec les moyens dont elle dispose et des budgets limités.

**Véronique BUCAILLE** précise que le sujet étant très vaste, les conseillers de quartier ont souhaité s'intéresser prioritairement aux nouveaux modes de déplacement et comment mieux se partager l'espace public.

**Paul GUILLOU**, responsable des espaces verts, indique que sur le 16<sup>e</sup>, 140 agents assurent la propreté des espaces verts, l'entretien horticole et celui des jeux pour enfants. Pour le quartier Auteuil Nord, 8 à 10 personnes assurent ce travail quotidiennement 7 jours sur 7. Il existe une volonté de dynamiser ces espaces, qui s'est traduite par la rénovation des aires de jeux des squares Rodin et Collet et bientôt des aménagements dans les squares des maréchaux.

**Isabelle THEZE** représente la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection du 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>, La DPSP assure la sécurisation des équipements municipaux et des espaces verts, et elle lutte contre les incivilités dans l'espace public.

**Sokhna DIOBAYE** encadre 150 agents de la DPSP qui sont chargés de réguler les déplacements des véhicules et de verbaliser le stationnement gênant. Ils interviennent également devant les écoles pour aider à la traversée des enfants et sur les grands événements pour réguler la circulation.

**Eric PASSIEUX** a en charge le service de la voirie des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements depuis juin 2017, il s'agit de l'entretien des chaussées, trottoirs et de la signalisation (panneaux, feux tricolores, éclairage public...) ainsi que la gestion de chantiers. Le suivi des concessionnaires (gaz, électricité, chauffage...) est un travail important, il précise que désormais la remise en état des chaussées et trottoirs est à leur charge après interventions et que parfois les délais ne sont pas respectés, des verbalisations sont possibles.

Dans le cadre des manifestations des gilets jaunes, le matériel susceptible de devenir une arme par destination est retiré de la voie publique. Le lendemain des manifestations des équipes interviennent pour boucher les trous et faire de la mise en sécurité. Aucune repose de mobilier urbain n'est prévu jusqu'au retour à une situation normale.

**Véronique BUCAILLE** salue le travail des équipes de voirie dans le cadre de ces manifestations.

## Discussions

**François DOUADY**, conseiller de quartier, signale l'inaccessibilité de certains espaces pour les piétons, et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite, en raison de leur occupation par des fleuristes qui y installent de très nombreux sapins. Il cite plusieurs cas : à l'angle rue de la tour /rue de la Pompe, et avenue Mozart, il demande si une concession leur est accordée et contrôlée.

François DOUADY signale l'occupation de la petite ceinture au niveau du pont Raffet avec l'installation de deux petites cabanes sous le pont.

Il s'interroge également sur la circulation des trottinettes sur la chaussée et les trottoirs.

**Véronique BALDINI** répond que la mairie du 16<sup>e</sup> est saisie pour avis lors d'une demande d'emprise sur les trottoirs, la philosophie de la mairie étant de faciliter le travail des commerçants. Elle enregistre aussi le sujet de la circulation sur les trottoirs.

Pour l'occupation de la petite ceinture elle n'était pas au courant et fera le nécessaire.

**Isabelle THEZE** indique que les autorisations d'étalages et de terrasses sont accordées par la Direction de l'urbanisme, contre redevance, le passage des piétons ne devant pas être entravé, avec une largeur et des critères d'esthétisme à respecter. L'autorisation doit être affichée sur l'établissement, la DPSP mène des actions pour la faire respecter. Malheureusement certains commerçants comptabilisent les PV comme une charge. La direction de l'urbanisme peut également agir mais cela prend du temps car il faut passer par le tribunal administratif pour annuler une autorisation. Le montant des amendes (68 € et 135 €) n'est pas déterminé par la Ville de Paris. En cas de récidive le montant peut être majoré jusqu'à 3 000€ après un passage devant le tribunal de police.

**Véronique BUCAILLE** invite les habitants à lui signaler les cas qui posent des difficultés.

**Julie BOILLOT** s'occupe du sujet de la mobilité au conseil de Paris pour le groupe des Républicains et Indépendants. Le code de la route, créé en 1921, spécifie que sur les trottoirs, en dehors des piétons, peuvent circuler d'autres engins à partir du moment où ils ne dépassent pas 6km/h. Depuis 2017, avec l'arrivée de nouvelles mobilités et particulièrement du free floating, les difficultés se multiplient sur les trottoirs.

Le problème est de savoir où peuvent circuler ces nouvelles mobilités non-carbonées que les usagers sont incités à utiliser : hoverboard, hoverwheel, trottinettes et vélos électriques. Elles ne peuvent pas circuler sur la chaussée pour le moment car cela est strictement interdit. Un projet de loi doit être présenté en janvier en conseil des ministres. Pour la circulation sur les pistes cyclables, la cohabitation existe déjà, mais elle imagine difficilement les utilisateurs de ces engins très légers dans les voies de bus.

L'enjeu est de trouver de nouvelles pratiques et de faire preuve de beaucoup de pédagogie et passer parfois par de la répression pour que ces nouveaux usagers adoptent des comportements plus responsables pour tout le monde.

Julie BOILLOT souligne qu'en dépit de la volonté de la Mairie de Paris de favoriser les déplacements à pied les budgets d'entretien de la voirie ont fortement diminué (en 2014 : 4,7 millions et en 2018 : 1,7 millions) et les services ne peuvent pas bien assurer l'entretien sans budget. Néanmoins en 2019, le budget est revu à la hausse avec à nouveau 4,7 millions, ce que la mairie de Paris a appelé « le plan d'urgence pour les nids de poule », alors qu'il s'agit simplement de revenir sur le budget antérieur.

Elle ne partage pas les choix de gouvernance qui ont été faits et la mairie du 16<sup>e</sup> les a dénoncés au Conseil de Paris et ne peut que déplorer l'état de l'espace public, même si la situation n'est pas si dégradée puisque les équipes du 16<sup>e</sup> travaillent très bien avec des moyens limités.

Concernant le free floating, en 2017, 10 000 vélos ont été déployés sur Paris par des opérateurs pour la plupart asiatiques, ce qui n'avait jamais été fait sur une capitale européenne et de façon plutôt anarchique. Certains acteurs ont disparu, d'autres ont diminué leur flotte et le marché est en train de se réguler, il ne reste que les plus sérieux et ceux qui ont des vélos robustes. La difficulté principale avec le free floating est l'occupation du domaine public puisque des usagers laissent les vélos et trottinettes en plein milieu du trottoir. La mairie de Paris n'est pour le moment pas proactive sur le sujet à la différence d'autres villes comme Bordeaux, c'est pourquoi le groupe des Républicains et Indépendants a présenté un code des trottoirs il y a 1 mois avec des propositions sur le free floating et notamment une redevance pour ces sociétés qui font commerce de l'espace public et qui pour le moment ne paient absolument rien à la ville de Paris. Le modèle actuel n'est pas satisfaisant pour les piétons et l'espace public et il va falloir règlementer, cela devrait être fait dans les prochains mois.

**Sokhna DIOBAYE** rappelle que pour le moment il n'y a pas de texte de loi qui encadre la pratique de la trottinette électrique et des gyropodes. La DPSP fait de la pédagogie et invite les usagers à descendre du trottoir. Les cyclistes qui circulent sur le trottoir sont verbalisés.

**Une habitante** s'interroge sur l'usage de la trottinette électrique par les enfants sans aucune sécurité et suggère un âge minimum comme pour les scooters. Elle signale la présence de marchands ambulants philippins tous les dimanches devant l'église d'Auteuil qui vendent des produits sans autorisation et utilisent des réchauds à proximité des véhicules depuis des années.

**Véronique BUCAILLE** va transmettre ce message au curé de la paroisse et alerter le commissariat.

**Isabelle THEZE** précise que la vente à la sauvette est un délit, les inspecteurs de sécurité ont une compétence uniquement contraventionnelle et ne peuvent donc pas intervenir autrement que pour verbaliser le dépôt, ce qui est peu efficace puisque la majorité des vendeurs à la sauvette appartiennent à des réseaux organisés et fournissent de fausses identités aux inspecteurs qui ne sont pas habilités à procéder à des contrôles d'identité. La police quant à elle, peut saisir la marchandise, appréhender le vendeur et faire suivre la procédure au parquet pour délit.

Concernant l'usage de la trottinette électrique par les enfants sur les trottoirs, Sokhna DIOBAYE indique qu'ils ne peuvent être verbalisés, tout comme les adultes pour le moment, sauf pour non port du casque si ils sont accompagnés d'un adulte.

**Un habitant** demande pourquoi la loi de 1921 de limitation de vitesse de 6 km/h sur les trottoirs n'est pas appliquée, il ne voit pas l'intérêt d'attendre une autre loi.

**Sokhna DIOBAYE** répond que ce n'est pas si simple puisque les agents de surveillance de la Ville de Paris ont la compétence de verbaliser selon l'application d'un article de loi appelé R417 qui ne concerne que les véhicules 2 et 4 roues motorisés qui roulent à plus de 25 km/h. Elle réaffirme le vide juridique existant pour les trottinettes électriques qui devrait être comblé courant 2019.

**Un habitant** suggère la mise en place d'une campagne de communication dans le 16<sup>e</sup> rappelant le nombre de morts et de blessés. Des affiches pourraient être installées dans les lieux publics et particulièrement les écoles.

**Une habitante** qui fréquente le square Henri Collet, félicite les jardiniers pour son entretien et la réalisation des massifs floraux. Elle suggère la suppression du bassin d'eau qu'elle trouve dangereux et sale, elle a elle-même sauvé un enfant de la noyade cet été. Elle signale la présence de rats.

**Paul Guillou** souligne le travail important réalisé par ses équipes sur ce jardin. Pour les fontaines, le titulaire de l'entretien des fontaines parisiennes a changé et quelques difficultés ont été constatées. La situation n'est pas satisfaisante et fera l'objet d'une surveillance pour 2019 mais le bassin ne sera pas supprimé.

Pour lutter contre la prolifération des rats, des bacs et des abris-bois ont remplacé les porte-sacs. La situation est plus difficile sur ce secteur en raison de la présence du marché, qui représente une source de nourriture importante. Un service spécifique intervient une fois par semaine et adapte ses méthodes et, même si cela paraît long, la situation s'est améliorée, le nettoyage est une priorité absolue dans ce jardin qui reste un « point noir » du 16<sup>e</sup>. Paul Guillou souligne que le rat est un animal intelligent qui ne se laisse pas piéger facilement, d'ordinaire craintif, il sort au grand jour uniquement lorsqu'il atteint un certain seuil de population, ce qui s'est produit dans tout Paris et pas uniquement dans le 16<sup>e</sup>.

**Un habitant** signale que le kiosque « Autolib » de la rue de Rémusat n'est plus entretenu et qu'il est toujours occupé par un SDF, il souligne la grande saleté de cet équipement qui n'a plus d'utilité. Concernant les ASP, il ne les voit jamais à pied, mais en voiture suivi d'une ou deux dépanneuses.

**Plusieurs habitants** soulignent l'instabilité de ce SDF et le fait que cette situation dure depuis longtemps sans que rien ne soit fait.

**Julie BOILLOT** précise que cet homme considère cette bulle comme sa maison et a refusé toutes les prises en charges qui lui ont été proposées.

**Eric PASSIEUX** indique que les bulles Autolib sont en cours de dépose, il prend note de la situation de celle de la rue de Remusat.

**Sokhna DIOBAYE** précise que depuis janvier 2018, les ASP verbalisent uniquement le stationnement gênant et des opérations spécifiques sont organisées régulièrement en voiture. Sur le quartier Auteuil Nord en 2018 : 12 514 verbalisations dont 1 183 pour les 2 roues (montant : 65€ puis 200€ si mise à la fourrière)

**Une habitante** signale la présence d'une épave de moto au 5 rue des Bauches depuis plusieurs mois malgré son signalement à la police.

**Sokhna DIOBAYE** indique que la ville de Paris dispose d'un service des épaves qui est confronté actuellement à la saturation des préfourrières, ce qui explique le retard pris sur l'enlèvement de ces véhicules. Elle prend note de la situation de cette moto et ajoute que parfois certains véhicules sont laissés sur place en raison d'une enquête judiciaire en cours.

**Paul GUILLOU** rappelle que l'application pour smartphone « Dans ma rue » permet de signaler tout problème sur l'espace public. Il suffit de prendre une photo et d'indiquer l'adresse correspondante pour saisir le service technique compétent.

**Véronique Bucaille** note une réelle amélioration du problème des 2 roues sur les trottoirs depuis un an.

**Une habitante** revient sur la situation du SDF de la rue Rémusat en insistant sur ses problèmes de comportement, particulièrement avec les femmes et les enfants lorsqu'il prend le bus. Elle se demande si la caserne Exelmans a réellement vocation à accueillir les SDF du quartier puisqu'elle ne voit pas de changement depuis son ouverture.

**Julie BOILLOT** répond qu'on ne peut pas obliger un SDF à se rendre dans un centre d'accueil sans son consentement. Elle pense que la situation avancera une fois la bulle Autolib retirée.

**Une habitante** souhaite savoir si les places de stationnement seront restituées lorsque la bulle sera retirée.

**Julie BOILLOT** répond que la décision qui a été prise est de réserver les anciennes emprises autolib pour des véhicules électriques.

**Une habitante** demande si un compromis a été trouvé entre la Ville de Paris et Bolloré.

**Julie BOILLOT** estime que Anne Hidalgo refuse de prendre ses responsabilités en considérant que Paris n'est qu'un des membres du syndicat autonome métropolitain qui avait la gestion d'Autolib, alors que Paris possédait 80% des voies délibératives. Julie BOILLOT a récemment participé à une réunion avec des Maires de communes de banlieue qui sont également assignées en Justice par Bolloré et qui demande un chèque de 250 millions d'euros dont 180 pour Paris au minimum puisque les maires de banlieue envisagent de se retourner contre la mairie de Paris.

**Un habitant** signale des dysfonctionnements avec la société Streeteo qui verbalise des véhicules disposant d'un abonnement résidentiel.

**Sokhna DIOBAYE** confirme que les emprises autolib sont réservées aux véhicules électriques et que les ASP veilleront au respect de ses emplacements.

Concernant Streeteo, il convient de signaler les difficultés à la direction de la voirie qui effectue des contrôles.

**Eric PASSIEUX** conseille de les signaler via l'application « Dans ma rue » car cela laisse une trace et met en avant les points d'accumulation.

**Véronique BUCAILLE** encourage les habitants à lui signaler ce type de situation.

**Une habitante** constate que de plus en plus de véhicules 2 roues motorisés stationnent sans payer sur les emplacements destinés aux voitures.

**Sokhna DIOBAYE** répond que les motos et scooters sont autorisés à stationner sur ces emplacements sans payer, il s'agit d'une politique de la mairie de Paris pour désencombrer les trottoirs.

**Eric PASSIEUX** ajoute que des places de stationnement motos et vélos supplémentaires vont être créées, elles seront placées à côté des passages piétons, ce qui permettra également de gagner en visibilité et ainsi améliorer la sécurité de traversées.

**Véronique BUCAILLE** indique que les conseillers de quartier, lors de leur dernière commission espace public, ont échangé avec Eric Passieux sur la problématique de la sécurité de certains passages piétons avenue Mozart.

**Guy NICOLAS**, conseiller de quartier, revient sur les difficultés avec Streeteo qu'il connaît bien puisqu'il a lui-même été verbalisé 4 fois alors qu'il possédait une carte de stationnement. Il a lu dans la presse que les véhicules devaient être accompagnés de 2 agents à pied, il demande si c'est vraiment le cas puisqu'il ne les voit jamais.

**Julie BOILLOT** répond que ce problème est apparu dès le début de l'attribution du marché à Streeteo. Pour verbaliser et optimiser les passages, la société fait passer un véhicule qui scanne toutes les plaques d'immatriculation, les compare avec les données de paiement de stationnement et si le secteur s'avère être intéressant, une équipe est dépêchée sur place pour verbaliser.

Elle rappelle le contexte de l'attribution du marché : Streeteo a fait une offre extrêmement basse, avec peu de personnel bien formé, or ils ont une obligation de résultats avec une redevance qui est basée sur cette obligation. Ils ont donc couru après le temps et l'argent, la voiture passait sans agent sur le terrain et la verbalisation s'effectuait depuis leurs locaux à Nanterre sans tenir compte des véhicules qui ne devaient pas être verbalisés (carte de stationnement, handicapés, voitures de police....) .

A priori ces pratiques n'existent plus, la Mairie de Paris a mis en place un groupe de suivi avec des réunions qui ont pour objectif de mettre tout à plat et tirer un bilan de l'expérience de cette première année. De plus, Streeteo a dû faire face à des problèmes de personnels avec une difficulté à recruter puisque ce sont des emplois qui ne sont pas bien payés et qui nécessitent une accréditation. Pour Julie BOILLOT ces difficultés ne sont pas étonnantes compte tenu de la précipitation avec laquelle le stationnement payant a été confié à un prestataire externe, ce sont les Parisiens qui en ont fait les frais et qui ont dû entreprendre des démarches longues et compliquées pour se faire rembourser.

**Un habitant** signale le stationnement gênant et régulier de camions en travers de la rue Jean de La Fontaine car ils ne peuvent pas tourner pour entrer dans la rue de l'Abbé Roussel. Il suggère la neutralisation de 2 places de stationnement à l'angle Roussel/La Fontaine pour que les camions puissent manœuvrer et ne plus bloquer la circulation.

**Un habitant** signale la fouille systématique des poubelles du *Franprix* place de Barcelone qui restent sur le trottoir la nuit, le trottoir est jonché de débris tous les matins. Il souligne l'efficacité de l'application « Dans ma rue » qu'il utilise fréquemment. Il souhaite connaître la situation de l'usine de pompage des eaux suite à l'appel d'offre lancé par la Ville de Paris.

**Julie BOILLOT** répond que le lauréat de l'appel à projets sera connu le 19 décembre.

**Isabelle THEZE** répond que les commerçants ne sont pas autorisés à laisser leurs poubelles sur le trottoir toute la nuit. Ils sont informés de l'heure de la collecte et doivent prendre leurs dispositions pour sortir les conteneurs pas plus d'une heure avant pour des raisons de sécurité, d'hygiène et d'encombrement des trottoirs. Elle prend note de l'adresse et un rappel sera fait au commerçant, il sera verbalisé si la situation perdure.

**Mme TOMASSO**, directrice de l'école maternelle Prokofiev, signale la dangerosité du passage piétons face à l'école, les automobilistes roulent vite malgré la présence du commissariat. Elle souligne également le mauvais état et la tristesse de la place du Préfet Erignac, elle souhaite savoir si un projet d'aménagement est prévu.

**Véronique BUCAILLE** précise que Fleur GAZZOLA, conseillère de quartier, a déjà fait remonter ces 2 sujets, particulièrement le passage piétons qui a fait l'objet d'un examen lors de la commission espace public.

**Paul GUILLOU** a bien conscience que l'aspect horticole de la place n'est pas satisfaisant. Auparavant la place servait à certaines personnes pour l'entraînement de leurs chiens et ceux-ci mangeaient les végétaux. L'espace est un peu particulier d'un point de vue urbanisme et les aménagements anciens ont mal vieillis, de plus la place est assez sombre. Il faudrait parvenir à faire un projet commun espaces verts/voirie mais compte tenu des coûts de rénovation de l'existant, il paraît plus raisonnable de revoir complètement l'aménagement de cette place. Le sujet a été abordé à la mairie il y a 2 mois mais comme il s'agit d'un budget d'investissement, il doit faire l'objet d'une programmation donc pas avant 2020. En attendant un entretien plus poussé sera mis en place.

**Eric PASSIEUX** ajoute qu'un tel projet peut être proposé au budget participatif. Il a bien noté la problématique du passage piéton qui fera l'objet d'une mise en sécurité en améliorant la visibilité.

**Sandra BOELLE**, Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, connaît bien la place du Préfet Erignac, elle rappelle qu'à une époque du trafic de stupéfiant avait lieu autour des jardinières, il faudra être vigilant lors du nouvel aménagement afin que cela ne se reproduise pas. Elle souligne la nécessité d'un nettoyage autour du parking de la maison de l'enfance qui fait l'objet d'épanchements d'urine.

**Véronique BUCAILLE** lève la séance et invite les participants à continuer d'échanger autour d'un verre convivial.